

École de Musique de l'Aubrière

Projet d'Établissement

2022-2027



Association Culturelle et d'Animation l'Aubrière

4 rue de la Bruzette – 37230 Fondettes



Sommaire

1. **Préambule**

- A. Introduction
- B. Les textes de référence
- C. Le déroulement
- D. La méthodologie
- E. Les ambitions de ce projet d'établissement

2. **État des lieux**

- A. Introduction
- B. **Fonctionnement de l'école de musique dans l'Association**
 - 1. Historique
 - 2. Fonctionnement humain
 - 3. Fonctionnement financier
 - 4. enseignement et cursus, fréquentation
 - a. Offre et cursus d'enseignement
 - b. Fréquentation
 - 5. Place au sein de l'Association
- C. **L'École de Musique dans son environnement territorial**
 - 1. L'École de Musique sur le territoire de Fondettes
 - 2. Comparatif avec les écoles de musique de la Métropole
- D. **Synthèse**

3. **Projet d'Établissement**

- A. **Point étape**
 - 1. Les grands axes à développer
 - 2. Les atouts
 - 3. Les points faibles
 - 4. Les thèmes du futur projet
- B. **Les thèmes du projet**
 - 1. Pédagogie et interdisciplinarité
 - Programme 1 : Le projet pédagogique
 - Programme 2 : Pistes pédagogiques nouvelles
 - Programme 3 : Outils au service de la pédagogie
 - Programme 4 : Parcours des élèves et leur accompagnement
 - Programme 5 : Ouverture à la poly-disciplinarité et aux projets transversaux
 - Programme 6 : Dispositifs complémentaires : Orchestre à l'école, classes à horaires aménagés

2. Production, partage et échanges artistiques

- Programme 1 : Place du spectacle vivant dans la vie de l'élève
- Programme 2 : Richesse des projets artistiques des enseignants
- Programme 3 : Partage de la diffusion artistique avec d'autres publics
- Programme 4 : Recherche approfondie des lieux de production
- Programme 5 : Les rencontres et les projets communs avec les autres écoles de musique du territoire : à accentuer
- Programme 6 : Communication à améliorer

3. Place de l'école sur le territoire

- Programme 1 : Contact privilégié avec la Mairie
- Programme 2 : Accessibilité de l'École de Musique
- Programme 3 : L'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Fondettes
- Programme 4 : Visibilité de l'École de Musique
- Programme 5 : Irrigation du territoire

4. Bien être et épanouissement

- Programme 1 : La place et le bien-être de l'École de Musique au sein de l'Aubrière
- Programme 2 : Locaux, améliorations à envisager et besoins non satisfaits actuellement
- Programme 3 : Équipement nécessaire en matériels et en instruments
- Programme 4 : Temps de rencontre, de construction collective, de convivialité à trouver

C. Priorisation et évaluation

D. Conclusion

E. Remerciements

4. Annexes

A. Tableaux du diagnostic

B. Forces et faiblesses

1. Travail du comité de pilotage du projet
2. Travail du groupe pédagogique

C. Textes de références

D. Règlement intérieur

Nota : Des liens sont en place pour faciliter le déplacement dans le document, cliquer sur un titre dans le sommaire emmène vers le chapitre concerné. En haut de chaque page un bouton « Retour » ramène sur la page du sommaire. Dans le document, **les liens écrit en bleu** ciblent les tableaux de références. Le bouton « Retour Cf » en haut de chaque tableau ramène sur la page de départ du lien.

I-Préambule.

A- Introduction

Le projet d'établissement est l'outil privilégié d'une stratégie de changement dans l'objectif d'une amélioration, un outil de pilotage et une méthode pour faire des choix, établir des priorités et définir des modes de fonctionnement.

Le projet d'établissement de l'École de Musique de l'Aubrière est destiné à l'équipe pédagogique de l'école et à ses usagers, aux responsables administratifs et techniques ainsi qu'aux autres secteurs de l'Association. Il est enfin destiné aux élus du conseil d'administration, des collectivités territoriales, et aux partenaires socio-culturels.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'École de Musique ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans.

Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels du territoire tout en se référant aux textes cadres cités ci-dessous et mis en annexe de ce document.

Il doit présenter la réalité existante et proposer des aménagements durables et réalisables, quantifiables à échéances fixées.

B- Textes de référence

1- La charte des enseignements artistiques*

Réalisée en janvier 2001 par le ministère de la culture et de la communication, Elle définit 3 objectifs à suivre :

- La diversification des disciplines
- L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale
- Le partenariat avec l'Éducation Nationale : Charte pour l'Éducation artistique et culturelle*

Elle précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives :

- De l'état
- Des collectivités territoriales
- De l'équipe pédagogique : responsabilité du (de la) directeur.trice ou coordinateur.trice, et des enseignants

2- Le Schéma national d'orientation pédagogique*

Établi par le ministère de la Culture et de la Communication en avril 2008, dont les enjeux sont les suivants :

- L'enseignement à destination de futurs musiciens amateurs, et éventuellement professionnels
- L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels, dont les professeurs font partie.
- L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
- La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
- La participation d'un réseau non hiérarchisé entre écoles et autres structures culturelles (diffusion et production)

3- Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques*

Ce schéma a été élaboré en 2006. Il a été évalué en 2018-2019, un nouveau schéma a été écrit en 2019-2020, mais n'est toujours pas voté à ce jour par les élus du conseil départemental. Celui-ci a cependant demandé à toutes les écoles, même non conventionnées, de se doter d'un projet d'établissement pluriannuel, attribuant pour ce faire une subvention exceptionnelle à chaque école lui en faisant la demande.

**Liens de téléchargement consultables en annexe*

C- Déroulement : Principales étapes de réalisation

- 13 et 23 janvier 2020 : Réunions de cadrage.
- Année 2020 : Travaux préalables de diagnostic.
- 29 avril 2021 : Nouveau lancement du travail (après confinements)
- 4-5 octobre et 15-16 novembre 2021 : Journées avec l'équipe enseignante .
- 13 décembre 2021 : Temps de travail avec les équipes administrative et technique ainsi que les instances dirigeantes.
- 4 janvier 2022 : Rencontre avec les partenaires de l'École de Musique de l'Aubrière : le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), la direction de l'action culturelle de la Mairie.
- 23 février 2022 : Rencontre avec le Musicien Intervenant de Fondettes et la responsable Jeunesse de la Mairie de Fondettes.

D- Méthodologie

- Présentation de la démarche projet, des composantes d'un projet d'établissement, les écueils à éviter, les différences avec un projet pédagogique.
- Diagramme d'affinités réalisé avec l'ensemble des personnes et dégagement des grands items du projet .
- Groupes de travail par thématiques et restitution en grand groupe.
- Rédaction des comptes-rendus.
- Travaux avec le Conseil d'Administration, la direction et les partenaires.
- Synthèse des données, mise en lumière des constats : points forts et faibles, des axes à développer.

E- Ambitions de ce projet d'établissement

- Favoriser un regroupement des forces et énergies artistiques sur le territoire,
- Avoir une proposition plus étoffée des pratiques artistiques,
- Être un établissement de référence et incontournable au service de la population fondettoise,
- Améliorer sa visibilité au travers de l'échange artistique (avec les actions de l'Association Culturelle et d'Animation de l'Aubrière et hors les murs),

II. État des lieux.

A- Introduction

Ce Projet d'Établissement a été élaboré dans un contexte très particulier, dû à la pandémie provoquée par la COVID 19 : Initié en 2019, son élaboration a dû être interrompue durant la crise sanitaire pour reprendre en 2021.

L'état des lieux a été réalisé par un groupe de travail constitué de :

- La présidente, Sophie Dorey,
- La directrice (jusqu'en juillet 2021), Lise Leroux, ainsi que Dominique Bachelier depuis septembre 2021.
- Un des membres de la commission musique, Bernard Bourguignon,
- La coordinatrice de l'École de Musique, Marie Delaval,
- Le consultant, Pascal Caraty qui nous a accompagnés pour ce projet.

Pour faire un état des lieux le plus précis et complet possible, ce groupe a travaillé à partir de la base de données de l'École de Musique, de celle de l'Association, et auprès de différentes structures ou sites internet de référence (Mairie, INSEE, UDEA 37)

Une autre problématique s'est posée, en raison de la crise sanitaire : Les années 2019-2020 et 2020-2021 ne sont pas significatives en termes d'analyses chiffrées. Nous avons donc pris comme année de référence, pour ces analyses, la dernière année « normale » de fonctionnement, c'est-à-dire l'année 2018-2019.

Cette année de référence est marquée, comme les deux années précédentes par un contingentement très rigoureux du nombre d'instrumentistes de moins de 25 ans en enseignement en face à face, et une hausse significative de tous les tarifs de cotisations, particulièrement des tarifs adultes, afin de permettre à l'Aubrière de faire face à un déficit financier chronique de l'École de Musique.

Ce groupe de travail a achevé la préparation de l'état des lieux par un travail sur les forces et les faiblesses de l'École de musique.

Cf : travail du comité de pilotage « forces et faiblesses », p.38, 39, 40.

Ils ont réfléchi également aux axes de développement de l'établissement, travail dont la synthèse a été entièrement intégrée à celle du travail des professeurs et des partenaires sur le même sujet.

B- Fonctionnement de l'École de Musique

1- Historique

L'Aubrière, aujourd'hui « Association Culturelle et d'animation » de Fondettes est née le 27 juin 1966, à l'initiative de jeunes fondettois désireux de vouloir se retrouver et s'investir dans leur ville en mettant en place des activités et des projets. Cette époque est marquée par la création de nombreuses MJC, « Maisons des Jeunes et de la Culture », favorisant l'implication des individus dans la vie locale : c'est donc dans cet esprit, et sous cette appellation, que l'Aubrière a été créée en 1966.

Elle a su évoluer avec le temps en proposant des activités artistiques, culturelles, de loisirs et de bien-être toujours plus diverses, des temps d'animation pour tous publics, afin de

s'adapter sans cesse aux besoins de la population grandissante. En parallèle, elle n'a jamais cessé de s'occuper des jeunes (d'âge collège et lycée) durant les temps hors-scolaires, et de les accompagner dans leurs projets.

C'est en 1980 qu'apparaît l'ébauche de ce que sera l'École de Musique d'aujourd'hui : un cours de formation musicale pour les enfants, accompagnant l'apprentissage en cours individuel des instruments proposés. Cette offre répondait aux besoins et à la demande, à la fois de la population et de l'harmonie de Fondettes (UMF).

2- Fonctionnement humain

L'École de Musique est associative, son fonctionnement est assuré par une équipe de professeurs (et intervenants bénévoles) sous la responsabilité d'une coordinatrice, au sein d'une Association d'envergure.

a- L'équipe enseignante

- Une équipe diplômée : CA, DE, DUMI, DEM.
- Près de 60 % sont présents depuis plus de 6 ans (ancienneté entre 1 et 24 ans).
- L'intégralité de l'équipe est en CDI (avec renfort de bénévoles pour certains ateliers).
- Une offre très diversifiée (17 instruments différents), et une importance affirmée des pratiques collectives (11 professeurs de Formation Instrumentale sur 17 impliqués dans les pratiques collectives).
- Une ouverture sur le monde choral, les Musiques Actuelles Amplifiées, la Musique Ancienne, les Musiques Traditionnelles...

[\(Cf tableau 1 : l'équipe des professeurs de musique\), p.28.](#)

b- La Coordination pédagogique

La coordinatrice gère l'enseignement, les inscriptions et la base de données pédagogique, les différents plannings, le relationnel avec les élèves et leurs familles.

Avec l'équipe enseignante, elle élabore les projets, organise les évaluations... Elle est chargée du recrutement des professeurs.

Elle travaille en étroite collaboration avec les autres salariés « permanents » de l'Association : La direction et la responsable administrative pour les aspects purement administratifs, la personne en charge de l'action culturelle et de la communication, notamment pour les projets, qu'ils soient spécifiques ou transversaux dans l'Association, et le salarié administratif responsable de l'accueil, pour aider au fonctionnement général et au relationnel avec les familles et les élèves. Elle est en lien étroit avec les personnes responsables des autres secteurs de l'Association : l'animation tout public, l'animation « jeunesse » et le bien-être.

Elle est également référente d'autres disciplines artistiques : le théâtre, les arts plastiques et l'écriture.

c- La direction de l'Association

Elle donne des directives à la coordinatrice et assure avec elle la gestion du personnel enseignant. Elle lui transmet les orientations données par le conseil d'administration.

d- La « Commission Musique »

Des membres du Conseil d'Administration siègent dans cette commission, c'est une instance sur laquelle la coordinatrice peut s'appuyer : la commission fait le lien avec le conseil d'administration pour tout ce qui demande une prise de décision importante.

e- Le Conseil d'administration

Il donne les orientations politiques, accompagne les différents acteurs de l'association, notamment dans la mise en place des événements, et définit une stratégie financière rigoureuse, notamment en ce qui concerne l'école de musique, ses investissements, le contingentement, la politique tarifaire, les orientations financières futures.

Cf tableau 2 : Organisation de l'École de Musique dans l'Association), p.28.

3- Fonctionnement financier

L'École de Musique se doit d'être à l'équilibre.

La part de la subvention octroyée par la municipalité de Fondettes à l'Aubrière, pour l'École de Musique, est fléchée par convention annuelle. Celle-ci n'est répercutée que sur les adhérents de moins de 25 ans habitant la commune.

Le Département, de son côté, verse une subvention basée sur le nombre d'élèves, quel que soit le lieu de résidence.

(Cf tableau 3 : Fonctionnement financier de l'École de Musique), p.29.

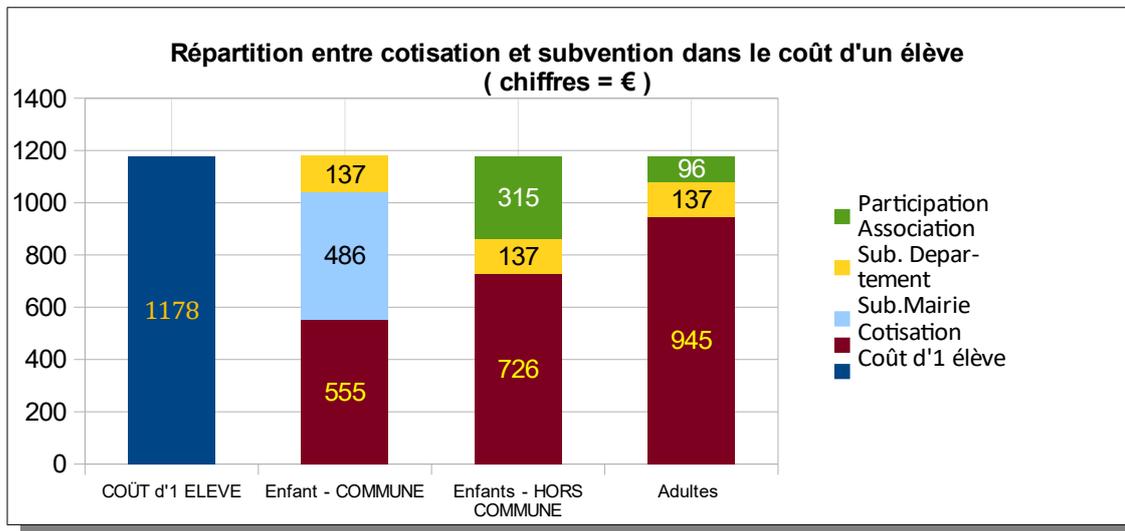
La cotisation est donc différente selon le lieu de résidence et l'âge de l'élève, elle est calculée sur la base du coût réel d'un élève diminuée des différentes parts de subventions.

(Cf tableau 4 : Calcul du coût d'un élève en cursus FM (Formation Musicale) /FI (Formation instrumentale), p.29.

La cotisation payée par les adhérents est fonction du lieu de résidence (Fondettes ou hors commune) et de l'âge de l'élève (plus ou moins de 25 ans). Elle est calculée à partir du coût réel d'un élève. Pour les élèves fondettois de moins de 25 ans, la subvention municipale permet de réduire le montant de la cotisation. Pour les plus de 25 ans et enfants hors commune, l'Aubrière apporte une participation financière.

Les dépenses sont essentiellement des coûts de masse salariale (professeurs, coordinatrice...) et des frais généraux de fonctionnement.

(Cf tableau 5 : Tarification selon l'âge et le lieu de résidence), p.29.



4- Coursus, enseignement, fréquentation, évolution

a. L'offre d'enseignement et le cursus d'enseignement

L'École de Musique de l'Aubrière propose un enseignement de la musique pour tous les âges avec une formation musicale en cours collectifs, une pratique instrumentale en cours individuels, et des pratiques collectives (ensembles ou ateliers).

➤ La formation musicale (FM):

Ce cours collectif et fondamental enseigne la culture musicale, le rythme, le chant en polyphonie, l'harmonie, le travail de l'oreille, la lecture et l'écriture de la musique. Les professeurs bien formés se remettent constamment en question pédagogiquement.

Elle se déroule en 2 cycles (7 ans au total):

- ✓ Le 1^{er} cycle dure 4 ans et aboutit à un examen de fin de cycle 1, avec jury externe, organisé avec d'autres écoles de musique.

Une pratique collective chorale est associée au cours de FM, pour tous les enfants de ce cycle.

- ✓ Le 2^{ème} cycle dure 3 ans, il est appliqué à l'instrument et aboutit à un examen avec projet musical personnel de fin de cycle 2.

Un cycle adolescent en 3 ans est toutefois proposé aux collégiens débutants.



Crédit photo – Aubrière – Concert EM 2019

➤ **La formation instrumentale (FI) :**

Avec 17 disciplines instrumentales différentes, l’offre est bien diversifiée.

Il est à noter que les classes de guitare et piano représentent 41 % de l’ensemble des classes : pour maintenir la plus grande diversité d’instruments enseignés possible, le contingentement a été appliqué à ces 2 disciplines.

Le cursus de FI est organisé en 3 cycles :

Les évaluations de fin de cycle se déroulent avec des jurys extérieurs et portent sur des épreuves issues des listes nationales (listes de la FFEA). Ces évaluations offrent aux élèves la reconnaissance de leur niveau de fin de cycle, qui pourra à son tour être reconnu dans d’autres établissements.

Les adultes ne sont pas tenus de passer ces évaluations.

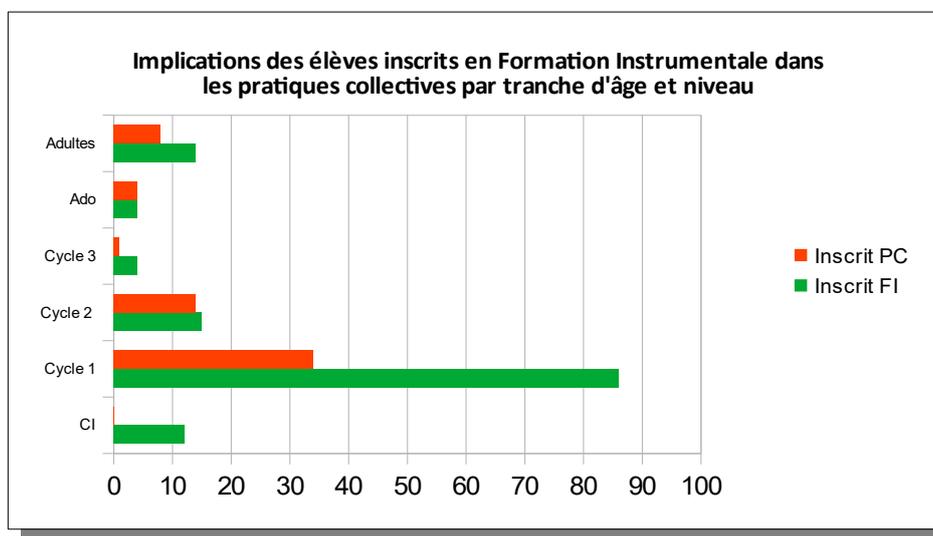
(Cf tableau 6: L’offre d’enseignements), p.30.

(Cf tableau 7: Nb d’heures hebdomadaires par disciplines instrumentales), p.30.

➤ **Les pratiques collectives :**

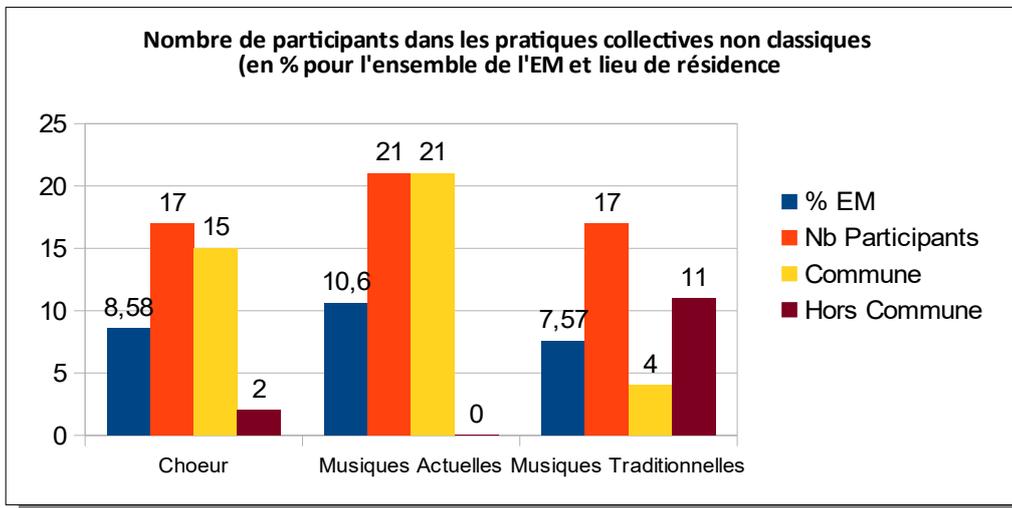
Depuis 2015, l’École de Musique a accordé au fil des années de plus en plus d’importance aux pratiques collectives : Vivement recommandée dès la 2ème année d’instrument (en cycle 2 pour les pianistes), la participation aux pratiques collectives est incluse dans le montant de de la cotisation pour tous les élèves inscrits en cours d’instrument. Il y a 16 pratiques collectives différentes (ensembles, ateliers, musique de chambre ...) proposées et les pratiques collectives concernent tous les instruments.

➤ Sur 198 inscrits à l’EM, 143 élèves participent à une pratique collective



Les Pratiques Collectives sont également ouvertes aux personnes ne prenant pas de cours d’instrument à l’École de Musique mais pratiquant un instrument, avec des tarifs spécifiques (Tableau 5). On retrouve ces musiciens essentiellement dans les ateliers de Musiques Actuelles Amplifiées et dans les ateliers de Musiques Traditionnelles.

Le chœur de l’Aubrière accueille des chanteurs adultes qui ne viennent que pour cet ensemble. L’équipe de professeurs, diplômée et salariée, est renforcée par des intervenants bénévoles pour les ateliers dits “d’échanges musicaux”, où les adhérents sont responsables de leur progrès en technique instrumentale. Les intervenants sont chargés uniquement du contenu et du déroulement des ateliers.



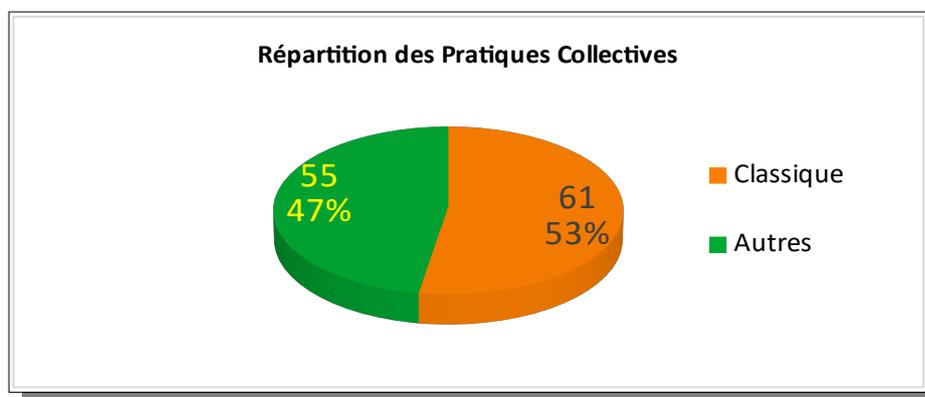
Onze professeurs d’instrument sur dix-sept sont directement impliqués dans les pratiques collectives par la direction d’un ensemble ou d’un atelier, les autres le sont à travers les élèves qu’ils “envoient” dans ces ensembles.

(Cf Tableau 8 : Nombre d’heures hebdomadaires par ensembles ou ateliers), p.31.

(Cf Tableau 9 : Implication des professeurs et des élèves dans les pratiques collectives), p.31.

(Cf Tableau 10 : Implication des élèves de FI dans les pratiques collectives), p.32.

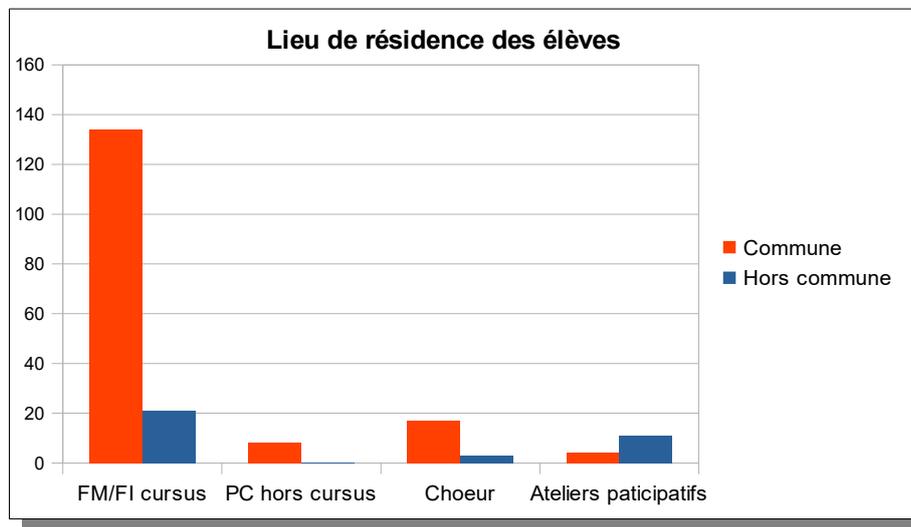
L’École de Musique octroie une place importante aux pratiques collectives dites « non classiques », 26 % des pratiquants sont dans les 4 ateliers de Musiques Actuelles et dans les 3 ateliers de Musiques traditionnelles .



b. La fréquentation

Les cours de formation, musicale et instrumentale, de L’École de Musique sont principalement fréquentés par des enfants et des adultes de la commune, Le nombre total d’inscrit est de 197 (2018/2019), dont 125 enfants et 18 adultes en cursus .

Nota : L’offre sur les Musiques Traditionnelles étant sans équivalent sur la Métropole, les participants viennent de toutes les communes limitrophes de Tours, voire au delà.



Les enfants suivent pour la plupart un cursus complet « FM (Formation Musicale) – FI (Formation Instrumentale) » et une grande majorité d’entre eux est engagée dans les pratiques collectives intégrées à leur parcours musical.

La participation aux ensembles ou orchestres dépend ensuite de l’âge. Il n’est pas toujours facile pour les lycéens de dégager du temps pour une pratique collective.

(Cf tableau 11 : fréquentation de l’École de Musique, par sections), p.32.

(Cf : tableau 12 : Fréquentation globale de l’École de Musique), p.33.

L’École de Musique a un taux de réinscription stable, malgré des tarifs relativement élevés et la crise sanitaire.

(Cf tableau 13 : Evolution des inscriptions), p.33.

5- Place au sein de l’Association

L’École de Musique est intégrée au sein d’une Maison des Jeunes et de la Culture -MJC - de 1332 adhérents (En 2018-2019). La structure comporte, en plus de l’École de Musique, d’autres activités artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, écriture), un secteur jeunesse, un secteur bien-être et un pôle animation. Dans la salle centrale et conviviale de l’Aubrière où sont organisées la plupart des animations, il y a un point lecture.

Nota : Pour les statistiques, c’est le nombre de participants aux activités qui est pris en compte et non le nombre d’adhérents à l’Association. Un adhérent peut faire plusieurs activités : adhérents = 1332 – participants = 1375 (hors secteur jeunesse).

L’École de Musique représente 14,4 % des participants aux activités de l’Association, pour 90 heures/semaine, 41,2 % du budget total et 59,85 % des subventions.

Le rapport pourcentage d’adhérents/part financière (en regard du reste de l’Association), montre toute l’importance de maintenir l’équilibre financier de l’École de Musique, afin de ne pas mettre en danger le reste de la structure.

C’est dans ce souci d’équilibre budgétaire que le contingentement sur l’enseignement instrumental en cours individuel a été mis en place pour les enfants (moins de 25 ans). Celui-ci est lié à la subvention fléchée par convention avec la Municipalité.

(Cf tableau 14 : L’école de Musique dans son environnement associatif), p.34.



Crédit photo – Aubrière – Concert EM – 2019

C- L'École de Musique dans son environnement territorial

1- L'École de Musique sur le territoire de Fondettes

L'École de Musique concerne directement 4,55 % de la population scolaire de la commune, dans la tranche d'âge de 2 à 24 ans. Avec des disparités importantes suivant les âges, passant de 9,58 % pour les 6/10 ans à 0,81 % pour les 18/24 ans.

(Cf : tableau 15 : Impact de l'École de Musique sur la commune), p.34.

L'essentiel des activités extra-scolaires, sportives, culturelles et de loisir se pratiquant sur le territoire communal, est assuré par des Associations. La municipalité subventionne celles-ci et met des locaux ou installations à leur disposition. La Municipalité propose des actions culturelles ou d'animation ponctuelles à destination de la jeunesse, essentiellement pendant les vacances scolaires.

L'Aubrière est la seule structure sur le territoire de Fondettes à offrir un enseignement musical, des cours de danse, de théâtre et d'arts plastiques réguliers, mais aussi de l'animation (jeunesse et tout public) hebdomadaire.

(Cf : tableau 16: Offre culturelle et sportive extrascolaire – Enseignement), p.35.

Les locaux sont mis à disposition des Associations par la Municipalité. Ils sont cependant en nombre insuffisant. Ceux attribués à l'École de Musique sont centraux, mais n'ont pas été conçus pour cette utilisation. Ils sont dispersés et présentent des inconvénients : manque de salles de cours, de salles de pratiques collectives, défaut d'insonorisation...

Les équipements datent d'une époque où la population de la ville était 2 fois moindre qu'à l'heure actuelle : 4.635 habitants en 1975, 5.844 en 1982, 10.357 en 2018.

Si l'existant est bien entretenu et parfois rénové, le manque de locaux freine non seulement le développement des activités, mais aussi leur bon déroulement. Ils sont en outre partagés entre plusieurs utilisateurs.

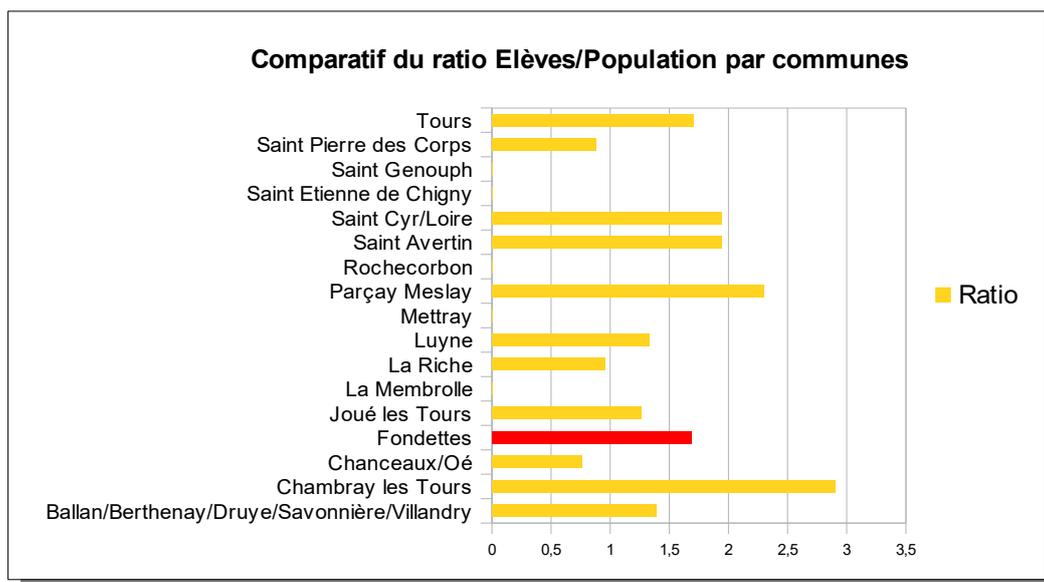
(Cf : tableau 17: Équipements sportifs et culturels dédiés), p.35.

(Cf : tableau 18: Salles polyvalentes sur la commune), p.36.

L'Aubrière assure une production et une diffusion artistiques sur la commune tout au long de l'année, notamment grâce à son École de Musique.

(Cf : tableau 19 : Offre culturelle et sportive extrascolaire – Manifestations – Diffusion – productions), p.36.

2 . Comparatif avec les écoles de musique de la Métropole



Le ratio « Nombre d'habitants/Nombre d'élèves » place la ville de Fondettes, pour cet indicateur, dans la moyenne des communes de la Métropole. Le coût de l'enseignement se trouve cependant très nettement dans la fourchette haute, en ce qui concerne les enfants de la commune.

Nota : l'École de Musique de l'Aubrière est associative, alors que dans la majorité des autres communes qui ont une structure d'enseignement musical elle est municipale.

(Cf : tableau 20 : L'École de Musique dans son environnement de la métropole), p.37.

Nota : L'École de Musique de l'Aubrière est la seule structure d'enseignement musical qui soit intégrée dans une Association de type « Maison des Jeunes et de la Culture »-MJC- dans le département.

D- Synthèse

L'École de Musique est au sein d'une Maison des Jeunes et de la Culture, ce qui est une originalité dans le département. C'est aussi une force et cela offre de grandes possibilités d'ouvertures et de croisements. Il est important de veiller en parallèle à ce que sa spécificité « Établissement d'enseignements artistiques » reste reconnue au sein de l'Association, et qu'elle puisse se développer pleinement, tout comme le reste de l'Association.

Les disciplines artistiques sont toutes représentées à l'Aubrière, avec des projets communs forts, mais les enseignements artistiques ne sont pas encore harmonisés : seule l'École de Musique fait l'objet du projet d'établissement.

L'école ressent le besoin de construire des partenariats forts avec la municipalité, le milieu scolaire, l'harmonie locale et les autres structures de la ville.

Elle est associative au sein de la Métropole, alors que la plupart des écoles de la métropole sont territoriales, Métropole qui n'a pas pour l'instant la compétence de l'enseignement artistique.

Elle est affiliée à l'UDEA 37, elle est reconnue par les autres Écoles de Musique et les structures culturelles du département, attirant professeurs et élèves par sa qualité d'enseignement et son dynamisme interne (questionnements pédagogiques, cohésion de l'équipe, pratiques collectives, nombreux concerts dans les locaux), mais elle ne rayonne pas suffisamment par sa diffusion.

C'est donc une École de Musique attractive mais qui offre une faible accessibilité par ses tarifs élevés et ses locaux non adaptés à un public en situation de handicap.

Les locaux sont bien placés mais peu adaptés à l'enseignement de la musique. Un bâtiment destiné à accueillir spécifiquement des enseignements artistiques avec des salles adaptées, en nombre suffisant, un auditorium et une salle de spectacle équipée, tel qu'il en existe dans de nombreuses communes du département, manque à cette École de Musique afin qu'elle puisse se développer dans de bonnes conditions et rayonner davantage.



Crédit photo – Atelier Musique Traditionnelle de l'EM – Fête de la Musique 2011 – Chambray lès Tours

II. Le Projet .

A - Le point étape

Introduction

Un point étape a été présenté le 1^{er} mars par notre consultant, Pascal Caraty, aux membres du Conseil d'administration, aux salariés et à Aurélie Mongis, conseillère du développement culturel et de l'éducation artistique au Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Cette étape marquait la validation, par le Conseil d'Administration, de tous les comptes-rendus produits par Pascal Caraty à la suite des différentes réunions, et partagés et validés entre les différents groupes de personnes participantes : les professeurs, les autres salariés de l'Association, la gouvernance et les différents partenaires.

Dans cette présentation, ont été exposés :

- Le déroulement (les étapes successives de construction du projet),
- La méthodologie adoptée pendant ce déroulement,
- Le diagnostic préalable (ou état des lieux),
- Les travaux des professeurs, qui ont dégagé les points faibles et les points forts de la structure (Cf. la synthèse ci-après) ainsi que les axes à développer dans un avenir plus ou moins proche.

(Cf. travail de l'équipe pédagogique : points forts et points faibles), p.40,41,42.

Ces axes de développement ont été regroupés en 4 thèmes, les thèmes du futur projet, que les professeurs ont classés par ordre d'importance.

Le travail des professeurs a été relu et complété par les autres salariés de l'Association (personnel technique et administratif), la gouvernance et les différents partenaires, qui ont apporté des contributions importantes.

1- Les grands axes à développer

- Une organisation pédagogique enrichie et ouverte.
- Un renforcement des échanges artistiques.
- Une ouverture territoriale affirmée.
- Une communication à la fois plus spécifique et plus large.
- Une amélioration des conditions de vie au travail.

2- Les atouts

Des ressources humaines fortes :

- Les compétences de l'équipe enseignante.
- Sa grande motivation et son ouverture stylistique.
- Son savoir-faire et son savoir-être.

L'environnement et les outils à disposition :

- L'École de Musique est au cœur de l'Association Culturelle et d'Animation de l'Aubrière.
- L'équipe de permanents est mobilisée au service de tous.
- Des outils de communication et d'organisation sont proposés par les permanents.

La qualité du service proposé :

- En enseignement spécialisé.
- En production artistique.
- En administration et en encadrement pédagogique et technique.

La variété des propositions :

- Disciplines musicales (17 instruments enseignés).
- Jardin des sens, dont un trimestre musical (pour les 4-5 ans).
- Cycle d'initiation avec pratique de 3 instruments différents (6 ans – CP).
- Offre riche de pratiques collectives.

3- Les points faibles

Manque de partage entre les disciplines artistiques :

- Souhait de croisements avec d'autres champs artistiques présents à l'Aubrière.
- Manque de partage entre plusieurs styles musicaux présents (Musiques traditionnelles et Musiques actuelles amplifiées, par exemple).
- Besoin de développer la production artistique.
- Conforter les temps forts sur des événements communs à toute l'Association : Mots d'hiver, Aux arts etc...

Manque de mise en commun avec les acteurs locaux :

- Avec le musicien intervenant (très peu de passerelles avec le milieu scolaire).
- Avec les autres structures d'EAS (Enseignement Artistique Spécialisé) : pas encore suffisamment de projets communs.
- Avec le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), voisin et acteur incontournable de l'EAC (Éducation Artistique et culturelle) et de l'EAS .
- Avec la Mairie et ses services (Culture, Jeunesse...)
- Avec les structures de diffusion et les structures-ressource.

Faiblesse de communication :

- En interne entre les différents acteurs.
- A l'externe, manque de visibilité de l'École de Musique et de ses actions, pour les partenaires et pour le public.

Besoins en locaux et en matériel :

- Déficit de salles de cours et d'équipements.
- Pas de salle de pause pour les professeurs ni de salle pour les élèves.
- Manque d'instruments (piano à queue...).

4- Les thèmes du futur projet,

Ils ont été classés par l'équipe de professeurs, dans l'ordre d'importance :

- **Pédagogie et interdisciplinarité.**
- **Production, partage et échanges artistiques.**
- **Place de l'école sur le territoire.**
- **Bien-être et épanouissement.**

B- Les thèmes du projet

Chacun des 4 thèmes du projet a été décliné en « programmes ».

Chaque programme a été décliné en « actions » issues des « Axes de développement » imaginés par les différents groupes de travail.

Nota : Les actions envisageables à court terme sont identifiées par un « 🎵 » Ce ne sont pas forcément nos axes majeurs ni même nos axes prioritaires, mais ce sont des actions qui peuvent être mises en place facilement, peu ou pas coûteuses, donc rapidement. Les autres actions sont à envisager à moyen terme.

1- Pédagogie et interdisciplinarité

« Une perpétuelle réflexion sur l'avenir »

Programme 1 : Projet pédagogique,

Actions :

1. 🎵 Écrire le projet pédagogique qui va découler de ce projet d'établissement, ce qui permettra la formalisation des cursus...
2. 🎵 Rédiger le livret du musicien (règlement des études).

Programme 2 : Pistes pédagogiques nouvelles

Actions :

1. 🎵 Satisfaire les envies des élèves souhaitant pratiquer deux instruments.
2. Faciliter la pratique de plusieurs disciplines artistiques (doubles parcours).
3. 🎵 Encourager les projets des élèves, les aider dans leur réalisation et les inciter à rechercher des lieux de production.
4. Réserver du temps avec chaque élève pour l'aider à réaliser ses envies artistiques, valoriser ses initiatives et s'ouvrir à un maximum de styles (répertoires, musiques extra-européennes...)

5. 🎵 Orienter la demande des élèves vers les professeurs compétents.
6. 🎵 Envisager des stages, des master classes, du décloisonnement .

Programme 3 : Outils au service de la pédagogie

Actions :

1. Bénéficier de salles de cours supplémentaires, adaptées aux besoins.
2. Créer pour les élèves un lieu de travail en autonomie (avec un piano).
3. 🎵 Créer un "book" des besoins divers (matériels, partitions, formations etc...).
4. 🎵 Pérenniser les postes d'enseignants en s'efforçant de remplir les classes : Mettre en avant les instruments dits déficitaires, pour conserver la diversité des instruments proposés (ne pas fermer de classes).
5. Améliorer l'offre de formation des professeurs.

Programme 4 : Parcours des élèves et leur accompagnement :

Actions :

1. 🎵 Mettre en valeur l'élève au travers des différents styles de musique qu'il aborde, soit en concert, soit en évaluation.
2. Proposer à chaque élève un accompagnement, tout au long de son parcours : « parcours personnalisé ».
3. 🎵 Réfléchir à un parcours MAA (Musique Actuelles Amplifiées), et par la suite envisager de formaliser un cursus MAA (contenus, formation musicale, évaluations...).
4. 🎵 Intégrer, en Formation Musicale, des notions développées en harmonie jazz comme les chiffrages, les modes...
5. 🎵 Augmenter les possibilités d'apprentissage (improvisations stylistiques autour du piano-jazz et plus généralement des musiques actuelles...).

Programme 5 : Ouverture à la poly-disciplinarité et aux projets transversaux

Actions :

1. 🎵 Accentuer le travail de coordination entre les référents des différentes disciplines artistiques à l'Aubrière.
2. Etablir des partenariats avec Jazz à Tours, Tous en Scène, le Temps Machine etc....
3. 🎵 Créer des croisements pédagogiques au travers du dispositif « STUD' », lieu de répétitions de groupes et d'ateliers MAA, de rencontres (bœufs...) et de formation (Master class, stages) mis en place par l'Aubrière dans une salle dédiée.
4. Mettre en lien nos ateliers de MAA avec des groupes extérieurs pour des rencontres, des « bœufs », des formations, des présentations du métier, d'un instrument méconnu...
5. 🎵 Proposer des stages de formation sur la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et les outils numériques.
6. 🎵 S'appuyer sur le pôle animation pour nos actions, dès que c'est pertinent.

Programme 6 : Dispositifs complémentaires : Orchestre à l'école, classes à horaires aménagés

Actions :

1. 🎵 Rapprocher, et rattacher si possible, le musicien Intervenant en milieu scolaire et ses actions à l'École de Musique, croiser les regards sur un parcours concerté.
2. 🎵 Créer des projets avec les écoles élémentaires et les établissements secondaires (collèges, lycée agricole).

2 -Production, partage et échanges artistiques

« Une présence pour tous sur le territoire »

Programme 1 : Place du spectacle vivant dans la vie de l'élève

Actions :

1. 🎵 Multiplier les productions d'élèves accompagnés de professeurs. Développer la diffusion artistique de l'École de Musique .
2. 🎵 Réfléchir au montage d'un spectacle interdisciplinaire produit pour et par les élèves.
3. 🎵 Montrer, accueillir par le biais de portes ouvertes.
4. 🎵 Produire les ateliers de MAA (Musiques Actuelles Amplifiées) et de Musiques Traditionnelles dans la ville et hors de la ville.
5. Réfléchir à la place du spectacle dans la vie de l'élève : résidences de création avec nos professeurs et d'autres artistes avec un temps de restitution, croisement entre les arts, ouverture privilégiée aux élèves et familles, partenariat avec la DAC (Direction des Affaires Culturelles) pour 3-4 concerts/spectacles : Réfléchir à l'idée de rencontres ponctuelles, ou profiter de résidences à l'année.
6. 🎵 Multiplier les rencontres avec des artistes à travers les actions existantes (temps forts de l'Association et dispositif « Stud' » ...), mais proposer aussi des master-classes, des résidences, des spectacles-découverte en dehors de ces actions
7. 🎵 Emmener les élèves assister à un concert, un spectacle et leur permettre d'appréhender la scène et le milieu professionnel.
8. 🎵 Définir des enveloppes dédiées à ce type d'actions pour maîtriser au mieux les coûts et élargir les sources de financements, notamment pour rémunérer les professeurs dans tous les projets mis en place par l'Association.
9. 🎵 S'appuyer sur le pôle animation de l'Aubrière pour mobiliser les familles. Intégrer les familles dans la vie de l'École de Musique.
10. Développer les pratiques vocales dans tous les styles, et pour tous les âges : Création d'un chœur de jeunes, stages et master class autour de la voix (chant en musiques actuelles, travail de la scène...). Diffusion par des concerts, des spectacles, en développant les échanges entre ensembles et les événements « hors les murs ».

Programme 2 : Richesse des projets artistiques des enseignants

Actions :

1. 🎵 Connaître les projets professionnels artistiques des professeurs et diffuser aussi largement que possible leurs productions : Notion d'« artiste-enseignant » : Axe majeur.
2. 🎵 Programmer chaque année ou tous les 2 ans un concert des professeurs, avec écriture d'arrangements et planning de répétitions, si possible en grand ensemble, sinon en plusieurs productions. Réfléchir à créer une chorale pour l'occasion.
3. Avoir des opportunités pour se découvrir entre professeurs, musicalement, artistiquement.
4. 🎵 Travailler sur la mise en place de concerts commentés, notamment sous la forme d'un concert ou spectacle des professeurs.

Programme 3 : Partage de la diffusion artistique avec d'autres publics

(Milieu scolaire [écoles, collèges, lycée], CFMI (centre de formation des Musiciens intervenants), VRF (résidence de vacances pour les personnes âgées dépendantes et leurs aidants), Domitys, EHPAD...).

Actions :

1. 🎵 Présenter les instruments dans les écoles élémentaires, par les professeurs et/ou les grands élèves.
2. 🎵 Renforcer le partenariat avec l'UMF (Union Musicale de Fondettes) : Projets de concerts communs impliquant élèves et professeurs.
3. Réfléchir aux partenariats possibles entre le CFMI (qui est sur le territoire de Fondettes) et l'École de Musique : plan de formation des professeurs, projets communs, profiter des spectacles donnés par les 2 structures, découverte du gamelan...
4. S'orienter davantage vers les publics empêchés.
5. 🎵 Élargir les productions vers des partenaires extérieurs (VRF, Domitys, EHPAD...) mais aussi dans tous les autres lieux possibles « hors les murs ».

Programme 4 : Recherche approfondie des lieux de production

Actions :

1. 🎵 Dresser un inventaire des lieux de production en réfléchissant aux différents types de publics visés (en commençant par le territoire de Fondettes et en élargissant ensuite).
2. Proposer un travail de coconstruction avec la Municipalité sur la programmation culturelle de la ville : croiser les regards.
3. Rechercher des partenaires financiers (mécénat et PPP [partenariat public-privé]).

Programme 5 : Les rencontres et les projets communs avec les autres écoles de musique du territoire : à accentuer

Action :

- 🎵 Développer les partenariats avec d'autres écoles de musique, soit en augmentant le nombre de projets communs sur le département (qui impliquent une mobilisation des parents), soit en intégrant d'autres Écoles de Musique dans une production artistique de l'Aubrière.

Programme 6 : Communication à améliorer

Actions :

1. 🎵 Améliorer la visibilité de l'école : radios locales, développement d'outils numériques (Site internet, lien avec les familles par « Padlet » ...). Présence sur les réseaux sociaux à intensifier.
2. Rendre plus présente l'école de musique dans La newsletter de l'Aubrière .

3- Place de l'école sur le territoire

« Clarté, compréhension et visibilité »

Programme 1 : Contact privilégié avec la Mairie

Actions :

1. Réfléchir avec la Municipalité à une amélioration en nombre et en qualité, de l'offre au niveau des locaux : Lieux d'accueil et de convivialité pour les professeurs et pour les élèves, salles de cours ou de répétition adaptées et en nombre, affichage possible dans les salles de cours.
2. Travailler au projet d'une nouvelle infrastructure adaptée à l'enseignement, mais aussi à la diffusion de la musique : salle de concert (ou auditorium attendant) équipée de projecteurs, avec un piano sur place.
3. Veiller à l'accessibilité des locaux.
4. 🎵 Améliorer la visibilité et l'image de l'École de Musique auprès la Municipalité : Développer les échanges autour de valeurs fortes s'inscrivant dans un parcours global du citoyen et de la culture.
5. Travailler à une coconstruction de la saison culturelle...
6. Indexer les subventions sur l'augmentation de la population, notamment d'âge scolaire.

Programme 2 : Accessibilité de l'École de Musique

Action :

1. Réfléchir à la présence d'un référent Handicap sur la structure, pour aider à un accueil de qualité des publics empêchés.

2. Mettre en place un plan de formation des personnels sur le handicap.
3. Réfléchir au rapport entre les tarifs demandés et la qualité des offres (salles, matériel, nombre de productions...).
4. Avoir connaissance des dispositifs possibles et mobilisables pour les familles (CCAS, CAF...), aides par des banques ou fondations pour une accessibilité supérieure.

Programme 3 : L'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Fondettes

Actions :

1. 🎵 Chercher à développer l'EAC (Education Artistique et Culturelle) : élargir à de nouveaux publics.
2. Mettre en place une nouvelle offre pédagogique à l'extérieur des murs, installer de nouvelles formes d'apprentissage (Classes CHAM* chorale ou instrumentale, parcours théâtre, orchestre à l'école...) en vue de l'élargissement à de nouveaux publics.
**CHAM = Classes à Horaires Aménagés Musique*
3. 🎵 Nouer une relation suivie avec le musicien intervenant travaillant dans les écoles de Fondettes.
4. Travailler à une action territoriale entre les travaux réalisés en milieu scolaire à Fondettes et ceux réalisés à l'École de Musique.
5. 🎵 Avoir connaissance des musiciens intervenants travaillant sur des territoires proches, pour des croisements et/ou travaux éventuels...
6. 🎵 S'appuyer sur l'opportunité de la présence du CFMI : structure ressource et de formation sur le territoire de Fondettes.

Programme 4 : Visibilité de l'École de Musique

Actions :

1. Rechercher une meilleure visibilité pour obtenir des sources de financements publics (DRAC, Département, Région, FRACAMA...) sur des projets croisés.
2. 🎵 Améliorer la charte graphique de l'école et de la plaquette, faciliter l'accès des informations concernant l'École de Musique sur le site de la mairie, via le site internet de l'Aubrière.
3. 🎵 Chercher une autre forme de présentation pour une meilleure visibilité de l'École de Musique et insérer les tarifs sur le support choisi.

Programme 5 : Irrigation du territoire

Actions :

1. Recherche de nouveaux publics pour les productions de l'École de Musique.

2. Travailler à devenir un "pôle-ressource" pour l'ensemble des disciplines à l'intention des autres écoles proches, de taille plus modeste : Luynes, Mettray, La Membrolle sur Choisille...
3. Chercher des partenariats avec certaines salles, des structures de diffusion ou d'enseignement et chercher d'autres lieux de production.
4. Être force de proposition pour la réalisation de projets artistiques inter-écoles auprès de la Métropole et à l'écoute des possibilités de financements complémentaires.

4- Bien-être et épanouissement

« Un préalable pour tous, un bonheur partagé »

Programme 1 : La place et le bien-être de l'École de Musique au sein de l'Aubrière

Actions :

1.  Veiller au bien-être des personnels et des élèves.
2. Pouvoir faire profiter du département bien-être de l'Aubrière aux professeurs et aux élèves.
3. Offrir la possibilité de compléter la formation d'un élève par une autre activité artistique : théâtre, danse, arts plastiques mais aussi de bien-être (1 fois par trimestre ou plus) comprise dans son inscription et dans son cursus
4.  Permettre aux élèves d'aller assister à d'autres activités pour les découvrir.
5.  Dynamiser et enrichir la commission musique : intensifier les bilans, les réflexions... en lien avec le Conseil d'administration.

Programme 2 : Locaux, améliorations à envisager et besoins non satisfaits actuellement

Actions :

1.  Réfléchir avec la ville à un recensement des locaux existants, leurs possibles améliorations et à des locaux supplémentaires.
2. Améliorer l'éclairage des salles de cours.
3. Veiller au bon éclairage à toutes les entrées des différents bâtiments .

Programme 3 : Équipement nécessaire en matériels et en instruments

Actions :

1.  Doter les salles d'équipements adaptés aux pratiques musicales.

2. 🎵 Investir dans du matériel vidéo et audio pour permettre des enregistrements.
3. Doter les salles de cours d'instruments à vent, de tapis pour permettant l'absorption des condensats.
4. Investir dans un piano à queue.

Programme 4 : Temps de rencontre, de construction collective, de convivialité à trouver

Actions :

1. Réfléchir à une salle de détente/pause-déjeuner pouvant servir de salle des professeurs.
2. 🎵 Se connaître et de s'écouter entre professeurs, provoquer des temps de rencontre entre les enseignants de toutes les disciplines (temps de construction).
3. 🎵 Chercher une meilleure intégration des professeurs aux projet associatif et aux valeurs de l'Aubrière.
4. Proposer une salle avec piano et du matériel (pupitres...) aux élèves, pour jouer et répéter ensemble, se retrouver pour monter des projets.
5. Envisager de créer un poste de service civique : jeune chargé, pour une partie de son temps, à l'accueil et à l'encadrement des élèves dans cette salle.
6. Renouer avec des moments de convivialité et trouver ainsi un épanouissement professeur/élève.

C- Priorisation et évaluation

Priorisation

Il convient, programme par programme, action par action de se donner un ordre de mise en œuvre des différentes pistes de travail évoquées en tentant, autant que faire se peut, de le respecter.

Dans cette entreprise, tout est à prendre en compte : bien sûr la pédagogie et l'innovation sont notre cœur de métier. Pour autant, la communication est la clé de réussite de notre outil et des pratiques complémentaires sont indispensables tout comme le travail en relation avec l'Éducation Nationale.

Une première étape consiste à séparer les actions qui n'engendrent pas de dépenses particulières (actions précédées de 🎵) des autres puis de chiffrer chacune des propositions du projet.

En dernier lieu, un calendrier peut être proposé sur l'ensemble de la durée du projet.

Évaluation

Le projet d'établissement est ici adopté pour une période de 5 ans et une évaluation*, avec une grille d'évaluation** et des critères*** bien définis, sera effectuée au terme de cette période.

Des étapes dans la mise en œuvre du projet doivent être prévues, au terme desquelles un bilan de la réalisation des objectifs fixés est dressé. Le Conseil d'Administration et la Direction, en charge de fournir des rapports sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, rendent compte de la mise en œuvre du projet d'établissement et des résultats atteints.

Une analyse de l'avancement du projet à mi-parcours permettra ainsi une réévaluation des objectifs, si nécessaire. Ceci permet alors à l'établissement de recueillir des données et de construire des indicateurs sur son fonctionnement (état des locaux, activités proposées aux élèves...) mais aussi de vérifier le respect par l'établissement des orientations nationales et de la collectivité jusqu'à l'évaluation finale.

*Évaluation : Démarche permettant de porter un jugement à partir de normes ou de critères établis, sur la valeur d'une situation, d'un processus, d'un élément donné, en vue de décisions pédagogiques ou administratives (MEQ, 2004, dans Legendre, 2005).

**Grille d'évaluation : La grille d'évaluation permet de porter un jugement sur la qualité d'une production ou d'un produit, l'accomplissement d'une prestation ou d'un processus qui ne peuvent être jugés tout simplement bons ou mauvais comme dans le cas d'une question à correction objective (Scallon, 2004).

***Critères d'évaluation : Qualité ou norme qui servent à porter un jugement (Legendre, 2005). Point de repère auquel on se réfère pour porter un jugement ou décider de la valeur de l'objet évalué (Legendre, 2005).

D- Conclusion

« L'École de Musique de l'Aubrière, une proposition artistique reconnue. »

Ce projet d'établissement pour l'École de Musique de l'Aubrière est un moment important dans la vie de l'Association. Il va permettre de consolider la position de l'École de Musique au sein de la structure, sur le territoire et créer des passerelles avec tous les secteurs de son environnement. Animé par des valeurs d'écoute et de dialogue, de confiance et de respect, il a pour ambition de permettre à l'Aubrière de devenir un pôle d'attractivité à Fondettes en multipliant des actions de territoire conjointement à celles menées par l'ensemble de l'Association. En croisant les compétences avec les autres acteurs du territoire, il va nous inciter à produire et à coconstruire davantage afin de donner un meilleur rayonnement à la culture musicale.

S'appuyant sur des enseignants compétents et une équipe soudée, au service des adhérents et de la population, ce projet doit aussi nous permettre d'imaginer des actions innovantes, d'apporter d'autres modes d'apprentissage pour le plaisir et le bien-être de tous.

"L'avenir est une porte, le passé en est la clé" - Victor Hugo

E- Remerciements

Merci au Conseil d'Administration de l'Aubrière et notamment à Mme Sophie Dorey, présidente.

Un merci tout particulier à Mme Marie Delaval, coordinatrice de l'École de Musique pour la rédaction de ce Projet et à Mr Bernard Bourguignon, membre de la commission musique, pour ses recherches, la formalisation des tableaux de la partie « état des lieux », et la mise en page de ce document.

Merci à la direction, Mme Lise Leroux et Mr Dominique Bachelier.

Merci à l'équipe des professeurs pour la pertinence et la richesse de leur large contribution, pour leur disponibilité, et plus particulièrement à Géraldine Bisi, Bernard Bourguignon, Aleksandra Dorogoichenko, Jenna Dutardre, Amandine Farnon, Alexandre Luquet, Marie-Christine Paitre, Arthur Pouchoux et Nina Rouyer qui ont participé aux réunions.

Merci à l'équipe administrative et technique de l'Aubrière, Mr Louis Bourguignon, Mme Charlotte Clenet, Mr Julien Cormery, Mr Benoit Pinon, Mme Sophie Rogeon.

Merci à la Direction des Affaires Culturelles de Fondettes représentée par Mme Cathy Lebas.

Merci au CFMI représenté par Mme Isabelle Grégoire.

Merci au Conseil Départemental d'Indre et Loire représenté par Mme Aurélie Mongis pour son soutien et son aide financière à la réalisation de ce projet.

Merci à l'Intervenant Musique en milieu scolaire, Mr Thomas Georjon.

Merci à la Direction du service jeunesse de Fondettes, Mme Malika Grall.

Merci enfin à Mr Pascal Caraty, notre consultant, qui par son expérience et son talent, a fortement contribué à la qualité de ce projet.

Merci à tous pour vos riches contributions, votre engagement, vos valeurs.

***Une nouvelle direction se profile :
l'enrichir, la faire vivre et l'évaluer sera notre quotidien.***



Crédit photo – Aubrière – Concert Halle de la Morandière - 2021

IV-annexes

A- Tableaux correspondant à l'état des lieux



1 - Liste des professeurs de l'École de Musique – Nombre d'heures hebdomadaires - Diplômes				
Discipline(s) enseignée(s)	Type Contrat	Nb d'heures hebdo	Diplôme	Ancienneté sept 2019
Alto	CDI	2h00	DEM	12
Batterie	CDI	2h15	Prix Agostini	9
Clarinette	CDI	2h40	DE	6
Chant/Atelier lyrique	CDI	2h50	DFE	23
Flûte traversière	CDI	3h20	DE	3
FM cycle1/initiation/atelier chant	CDI	5h15	DUMI	3
FM cycle 1 / Jardin des sens	CDI	2h45	DUMI	10
FM Cycle 2 / spécial adolescent	CDI	2h30	DUMI	18
FM cycle 1	CDI	2h30	DUMI	11
FM cycle 2	CDI	2h30	DUMI	1
Guitare/ensembles de guitares classiques	CDI	10h55+1h00	DE	9
Guitare /Atelier musiques actuelles	CDI	1h10+1h30		9
Basse et guitare électriques/ateliers musiques actuelles	CDI	3h25+4h50		11
Harpe/ensemble de harpes	CDI	3h15+1h00	CFEM	1
Percussions/ensemble de percussions	CDI	4h50+1h30	DEM	1
Piano 1	CDI	3h45	CA	24
Piano 2	CDI	14h30	DSE (eq. DEM)	19
Saxophone	CDI	3h30	DEM	1
Trombone/petite fanfare	CDI	2h00+1h15	CFEM	2
Trompette	CDI	3h25	DEM	1
Tuba/ensemble à vents	CDI	1h10+1h15		4
Violon/ensemble à cordes/musique de chambre	CDI/GUSO	3h35+0h30+1h00	DEM	9
Violoncelle	CDI	3h30	DEM	4



2- Organisation de l'École de Musique dans l'Association			
DIRECTION – ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT Approche budgétaire des domaines du PE			
A – Direction		D - Pédagogique	
Conseil d'administration (entité)	1	Nombre d'élèves FM-FI (enfants-adultes-initiation)	141
Direction	1	Nombre d'enseignants	21
Coordination École de Musique	1	Nb d'adhérents EM (FM-FI-PC-Chœur-Ateliers)	198
Total A	3	Nb d'intervenants bénévoles	3
B – Administration		E – Fonctionnement enseignements	
Accueil	1	Taux d'encadrement pédagogique des élèves	
Comptabilité	1	Taux d'encadrement du personnel enseignant	
Communication – Coordination technique	1	Taux global d'encadrement (administratif + pédagogique)	
Total B	3		
C – Fonctionnement budgétaire		F – Réflexion – Prévision - Projets	
Budget général EM	234 924 €	Commission Musique (2)	1
Budget Direction EM	43200€		
Budget personnel administratif EM	15000 €		
Budget masse salariale brute enseignant EM	171262 €		
Commentaires :			
(1) % de temps ou financier pour l'EM dans l'ensemble de l'Association			
(2) piloté par la coordinatrice de l'EM avec 2 membres du CA			

3 - Fonctionnement financier de l'École de Musique (base exercice 2018/2019)					
Produits			Charges		
Subvention Commune	112 150 €	46,80 %	Salaires et charges	163 448 €	69,57 %
Subvention Département	19 325 €	8,06 %	Équipements pédagogique, achats	380 €	0,16 %
Autres subventions	4 950 €	2,06 %	Location, entretien	1 444 €	0,61 %
Cotisations	87 360 €	36,45 %	Impôts	3 080 €	1,31 %
Autres produits	15 857 €	6,61%	Charges de fonctionnement général et autres	66 572 €	28,34 %
Total	239 642 €	100 %	Total	234 925 €	100 %
Contributions volontaires			Contributions volontaires		
Subventions Indirectes	39 000 €		Subventions Indirectes	39 000 €	
Commentaires :					

4 - Calcul coût d'un élève FM-FI (2018-2019)					
A - Enseignement					Coût moyen par élève cursus FM-FI
	Nb Elèves (1)	Nb heure	Coût annuel	Coût moyen/Elève	
FM	94	1023	15 780€	168€	
FI	141	1592	10 3230€	732 €	
Total A				900€	
B - Encadrement (2)					
FM-FI	203	39400		194,09€	
Total B				194,09€	
C - Charges					
Directes	203	12 350€		23,82€	
Indirectes	203	32 091€		60,24€	
Total C				84,06€	
Total A+B+C					
1178,16€					
Commentaires : (1) base N-1 (2) base temps alloué EM					

5 - Tarification suivant l'âge et le lieu de résidence					
	Activité	Enfant - moins de 25ans		Adultes	
		Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Face à face	Cycle d'initiation	313€	438€	<i>Sans objet</i>	
	Formation Musicale	219€	306€		
	Formation Instrumentale (1)	446€	626€	945€	
	FM/FI	555€	726€		
Collectif	Pratiques Collectives (seules) (2)	145€ (1h-1h15) - 194€ (1h30-2h)		145€ (1h-1h15) - 194€ (1h30-2h)	
	Chœur			106€	
	Ateliers d'échange (3)			16€	
Commentaires : (1) Prix incluant les pratiques collectives (2) Prix pour les pratiques collectives hors formation instrumentale (3) Les ateliers d'échanges sont assurés par des bénévoles					

6- L'offre d'enseignement (2018-2019)

Formation Musicale	Cycle d'initiation	Cycle 1 2eme année	Cycle 1 4eme année	Cycle 1 3eme année	Cycle 1 1ere année	Cycle 2 1ere année	Cycle 2 2eme année	Cycle 2 3eme année	Cycle Ado								Total	
	Nombre de professeurs	1			1	1	1		1									
Nb d'heures	0h45	2h00	2h00	2h00	2h00	1h15	1h15	1h15	1h15									13h15
Formation Instrumentale	Alto	Batterie	Chant	Clarinette	Flûte traversière	Guitare élec./Basse	Guitare Classique	Harpe	Percussion	Piano	Saxophone	Trombone	Trompette	Tuba	Violon	Violoncelle		
	Nombre de professeurs	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	17
Nb d'heures	2h00	2h15	2h20	2h40	3h20	4h35	9h55	3h15	4h50	18h15	3h30	1h00	3h25	1h10	3h35	3h30	69h25	
Pratiques collectives	Atelier Lyrique	Ensemble vents et percussion	Ensemble de percussions	Musique de chambre	Ensemble à cordes	Atelier chant des cours de FM	Ensemble de guitare	Ensemble de harpe	Musiques Actuelles	Petite Fanfare	Chœur	Ateliers participatifs		Musiques Trad Atelier 1	Musique Trad Atelier 2	Harmonicas		
	Nb Professeurs	1	1	1	1		1	1	1	2	1	1	Intervenants		1 1		1	13
Nb d'Heures	1h30	1h15	1h30	0h30	1h00	1h00	1h00	1h00	6h00	1h15	1h15			1h30	1h30	2h00	21h45	

Nota : Les heures des enseignants prises en compte dans les tableaux sont des heures de face à face (hors temps de préparation). Les salaires tiennent compte des heures de préparation.

7- Nb d'heures hebdomadaires par discipline (FI) en cours individuels (2018-2019)

Disciplines	Alto	Batterie	Chant	Clarinette	Flûte traversière	Guitare élec/ basse	Guitare	Harpe	Percussion	Piano	Saxophone	Trombone	Trompette	Tuba	Violon	Violoncelle	Total	
	Nombre de professeurs	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1		1
Nb d'heures	2h00	2h15	2h20	2h40	3h20	4h35	9h55	3h15	4h50	18h15	3h30	1h00	3h25	1h10	3h35	3h30	69h25	
Nb élèves	4	4	6	5	7	10	19	7	10	34	7	2	8	2	8	8	141	
% de l'ensemble	Élèves	2,83 %	2,83 %	4,25 %	3,5 %	4,96 %	7,09 %	13,4 %	4,96 %	7,09 %	24,1 %	4,96 %	1,41 %	5,67 %	1,41 %	5,67 %	5,67 %	100 %
	Heures	2,88 %	3,24 %	3,36 %	3,85 %	4,81 %	6,61 %	14,3 %	4,68 %	6,97 %	26,3 %	5,04 %	1,44 %	4,92 %	1,68 %	4,92 %	5,04 %	100 %
Commentaires : Enfants-adultes confondus																		

8 - Nb d'heures hebdomadaires par discipline - Pratiques et Ateliers collectifs (2018-2019) (1)

Disciplines	Dans le cursus de FI									Hors cursus de FI				TOTAL	
	atelier lyrique	ensemble à cordes	ensemble de Guitares	ensemble de percussion	ensemble à vent et percussions	harpe et +	Musique de Chambre	Petite Fanfare	Musique Actuelles	Musique Actuelles	chœur	Harmonica	Musique Traditionnelle		
Nombre de professeurs	1	1	1	1	1	1	1	1	2		1	1	1	13	
Nb d'heures	1h30	1h00	1h00	1h30	1h15	1h00	0h30	1h15	6h00		1h15	1h30	3h00	20h45	
Nb élèves	6	6	11	4	10	6	7	7	14	7	17	4	13	112	
% de l'ensemble	Élèves	5,35 %	5,35 %	9,82 %	3,57 %	8,92 %	5,35 %	6,25 %	6,25 %	18,75 %		15,17 %	3,57 %	11,60 %	100 %
	Heures	7,22 %	4,81 %	4,81 %	7,22 %	6,02 %	4,81 %	2,40 %	6,02 %	28,91 %		6,02 %	7,22 %	14,45 %	100 %

Commentaires :

(1) Ce tableau concerne les élèves en FI - en est exclu l'atelier chant de FM

9 - Implication des professeurs et élèves dans les PRATIQUES COLLECTIVES (2018-2019)

Disciplines		Nbre d'heures	Professeur/Animateur de	Disciplines concernées	Nb d'élèves
Avec FI	Atelier Lyrique	1h30	Chant	Chant	6
	Ensemble à cordes	1h00	Violon	Alto - Violon - Violoncelle	6
	Ensemble à vents et percussions	1h15	Tuba	Batterie - Percussion - Saxophone - Trombone - Trompette - Tuba	10
	Ensemble percussion	1H30	Percussion	Percussion	4
	Ensemble guitare classique	1h00	Guitare	Guitare	11
	Ensemble Harpes	1h00	Harpe	Harpe	6
	Atelier chant	1h00	FM	Chant	31
	Petite fanfare	1h15	Trombone	Clarinette - Flûte traversière - Percussion - Saxophone - Trompette	7
Musique de chambre	0h30	Violon	Piano - Violoncelle	7	
Total1		10h00			88
Sans FI	Musiques actuelles	6h00	Guitare	Guitare Basse - Guitare Electrique - Batterie - Clavier-soufflants	21
	Musiques traditionnelles	3h00	Mandole - violon	Accordéon Chromatique - Accordéon Diatonique - Flûte à bec - Flûte Traversière - Guitare - Mandoline - Tin Whistle	13
	Atelier harmonica	1h30	Harmonica	Harmonica	4
	Chœur	1h15	Clarinette	Chant Choral	17
Total 2		11h45			55
TOTAL 1+2		21h45			143

Commentaire :

10- Implication des élèves de FI dans les pratiques collectives (par cycles) (1) (Année 2018-2019)

Cycle/tranche d'âge	Inscrits en cours individuels	Inscrits en pratique collective	% d'élèves en cours collectifs
Cycle 1	91	34	39,5 %
Cycle 2	13	14	93 %
Cycle 3	2	1	50 %
Ado	4	4	100 %
Adultes	23	8	34 %
Total	133	61	

Commentaires :
(1) Hors cycle Initiation

11 - Fréquentation de l'École de Musique par sections (année 2018-2019)

Formation Musicale		Formation Instrumentale		Pratiques Collectives	
Niveau	Nb	Niveau	Nb	Niveau	Nb
Cycle Initiation	11	Adulte 30' cours	12	Atelier MAA 1	5
C1 1A	19	Adulte 40' de cours	7	Atelier MAA 2	5
C1 2A	19	C1 1A	25	Atelier MAA 3	4
C1 3A	15	C1 2A	23	Atelier MAA TB	7
C1 4A	11	C1 3A	13	Chœur de l'Aubrière	17
C2 1A	10	C1 4A	11	Ensemble à Cordes	6
C2 2A	5	C1 5A	12	Ensemble à Vents et Percussions	10
C2 3A	5	C1 6A	7	Ensemble de Guitares Classiques	11
SPE 2	9	C1 7A	4	Ensemble de Percussions	4
		C2 1A	3	Harpe et + (suspendu pour l'année)	6
		C2 2A	6	Musique de Chambre	7
		C2 3A	5	Petite Fanfare	7
		C2 4A	5	Atelier Chant	26
		C3 1A	2	Ateliers de musiques traditionnelles	13
		C3 2A	2	Atelier harmonica	4
		Jeunes en Musiques Actuelles 30'	3		
		jeunes en Musiques Actuelles 40'	1		
Total	99	Total	141	Total	132

Commentaires :
Analyse :

12 – Fréquentation globale de l'École de Musique (année 2018-2019)

Disciplines	Cycle initiation	Enfants	Adultes	Commune	Hors commune	Total
FM-FI (1)	11			8	3	11
		125		112	13	125
			18	13	5	18
		Total FM-FI		134	21	154
Pratiques Collectives (hors cursus)		7	1	8	0	8
Echange musicaux			15	4	11	15
Choeur			20	17	3	20
		Total PC		29	14	43
Total FM-FI-PC	11	132	54	163	35	197

Commentaires :

(1) Contingemment fixé par le CA à 122 élèves enfants en FI (2 multi instrumentistes) et hors cycle initiation

13 – Evolution des inscriptions

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Evolution (1)
Nombre élèves inscrits	195	202	175	-27
Nb élèves inscrits en cursus complet	73	76	74	-2
Nb élèves en jardin et éveil musical	20	25	33	8
Nb élèves en cursus complet + jardin/éveil	93	101	107	
Nb élèves en FM	89	94	86	-8
Nb instrumentistes (hors cycle initiation): A	139	140	133	-7
<i>Nb enfants instrumentistes</i>	<i>120</i>	<i>121</i>	<i>110</i>	
<i>nb adultes instrumentistes</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>23</i>	
Nb enfants en cycle d'initiation : B	13	10	15	5
Total instrumentistes(A+B)	152	150	148	

Commentaire :

(1) Effet COVID - Perte ciblée sur les PC concernant des adultes (chœur et musiques traditionnelles) et le nombre d'élèves en FM

14 - L'École de Musique dans son environnement associatif (saison 2018-2019)		
		Part de Subventions
Budget de l'association	581 700 €	227 230 €
Budget de l'EM	240 000 €	136 425 €
Nombre d'adhérents global (nb d'adhésions à l'Association)	1332	
Nombre de participants global (nb d'inscrits dans les activités)	1375	Hors secteur « Jeunesse » = 490
Nb de participants EM	198	
Nb de participants des autres activités artistiques (Théâtre-Danses-Arts plastiques-écriture)	344	
Part des Adhérents de l'EM dans l'Association	14,4%	
Part des participants des autres activités artistiques	25%	
Part des participants aux activités artistiques dans l'Association	39,41%	
Part Financière de l'EM dans l'Association	41 %	

15 - Impact de l'École de Musique sur la commune - Ratio fréquentation de l'École de Musique par tranche d'âge scolaire								
Ville						Ecole de Musique (2)		
Nb habitants	Population par tranche d'âge	Globale (1)	% (3)	Scolarisée (1)	% (3)	Nb Elèves (4)	% (5)	% Scol (6)
10307(1)	2 à 5 ans (Maternelles)	425	4,12	306	2,9	0	0 %	0 %
	6 à 10 ans (Primaire)	605	5,86	590	5,72	58	9,58 %	9,83 %
	11 à 14 ans (Collège)	601	5,83	584	5,66	41	6,82 %	7,02 %
	15 à 17 ans (Lycée)	474	4,59	464	4,5	20	4,21 %	4,31 %
	18 à 24 ans (Fac)	616	5,97	380	3,68	5	0,81 %	1,31 %
	Total	2721	26,4	2324	22,5	124 (7)	4,55 %	5,33 %

Commentaires :
 (1)Chiffres population INSEE 2017
 (2)Chiffres EM 2018-2019
 (3)Ref: colonne nb habitants
 (4)Nb d'élèves uniquement de la commune
 (5)Ref : Colonne Globale
 (6)Ref : Colonne Scolarisée
 (7) Cycle d'initiation compris

16 - Offre culturelle et sportive extrascolaire (enseignement)				
	Age concerné	Municipal (1)	Associatif	Subventionné (2)
Musique Enfants Ado	Enfants/Ados	Non	Aubrière	Oui
Musique Adultes	Adultes	Non	Aubrière	Oui
Musique - Harmonie	Ados/Adultes	Non	UMF	Oui
Danse - Classique - Hip hop - Modern jazz - Africaine	Enfants/Ados/Adultes	Non	Aubrière	Oui
Théâtre Enseignement	Enfants/Ados/Adultes	Non	Aubrière	Oui
Écriture	Ados/Adultes	Non	Aubrière	Non
Arts plastiques	Enfants/Ados/Adultes	Non	Aubrière	Oui
Peinture Enseignement	Adultes	Non	AVF	Oui
Activité sportives - Foot - Tennis - Athlétisme - Ping-pong - Arts martiaux - Badminton -Basket etc...	Enfants/Ados/Adultes	Non	ASF	Oui
Activités diverses Adultes	Adultes	Non	AVF	Oui

(1) Base année 2018-2019 + Livret de la « Saison Culturelle et Évènementielle» de 2018-2019
 (2) Si subvention spécifique significative (Subvention spécifique à l'activité)
 (3) Diffusion = Spectacle de production interne
 (4) Spectacle = Production d'artistes

17- Équipements sportifs et culturels dédiés sur la commune (2018-2019)												
Équipements Culturels		Équipements sportifs										
Cinéma	Médiathèque	Piscine	Dojo	Gymnase	Stade foot Rugby	Squash	Tennis	Badminton	Piste athlétisme	Parcours VTT	Boulodrome	Skate park
Non	Non	Non En cours 2021	1	1	2 (1 synthétique)	3	8 (2 couverts)	4	1	2	1	1
		Métropole	Métropole	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal

18 - Salles polyvalentes sur la commune (2018-2019)							
Nom	Michel Petrucciani	Jacques Villeret	Grange des Dîmes	Léon Sansay	Jule Piednoir	Halle Morandière	Espace Choissille
Jauge	390	80	262	60	19	490/139 assis	40
Type	Salle des fêtes	Salle	Salle	Salle	Salle exposition	Halle	Salle
Période d'utilisation	Toute l'année	Toute l'année	Saisonnaire non chauffée	Toute l'année	Toute l'année	Saisonnaire non chauffée	Toute l'année
Utilisable pour la musique	oui	oui	oui	non	non	oui	non

19 – Offre culturelle et sportive extrascolaire (Manifestations-Diffusions-Productions)

	Age concerné	Municipal (1)	Associatif	Subventionné (2)
Musique - Harmonie	Ados/Adultes	Non	UMF	Oui
Musique Diffusion (3)	Tous	Non	Aubrière	Oui
Musique – Spectacle (4)	Tous	Oui (saison culturelle)	Aubrière	Oui
Musique Concert	Tous	Oui (saison culturelle)	Alumi Poulenc	Convention
Danse Diffusion (3)	Tous	Non	Aubrière	Non
Danse Spectacle	Tous	Non	Non	/
Lecture – Animation autour du livre	Enfants	Non	Aubrière	Non
Animation pour Assistantes Maternelles	Enfants	Non	Aubrière	Non
Théâtre Diffusion (3)	Tous	Non	Aubrière	Non
Théâtre (festival)	Tous	Non	Art et patrimoine	Oui
Arts plastiques	Tous	Non	Aubrière	Non
Peinture (Atelier)	Adultes	Non	AVF	Non
Expositions de peinture et sculpture	Tous	Oui	/	/
Activité sportives Enseignement – Foot-Tennis-Athlétisme-Ping pong-Arts martiaux-Badmington-Basket etc.	Tous	Non	ASF	Oui
Spectacles ponctuels (hors musique)	Tous	Oui saison culturelle	/	/
Multi-activités vacances scolaires	Enfants/Ados	Oui	Aubrière/ASF/Momerie	Oui
Garderie Accueil périscolaire	Enfants	Non	La Momerie	Oui
Activités diverses Adultes	Adultes	Non	Associations diverses	Oui

(1) Base année 2018-2019 + Livret de la « Saison Culturelle et Evènementielle » de 2018-2019

(2) Si subvention spécifique significative (Subvention spécifique à l'activité)

(3) Diffusion = Spectacle de production interne

(4) Spectacle = Production d'artistes

20 - L'École de Musique dans son environnement de la Métropole

Comparaison de la fréquentation des écoles de musique de la Métropole

Villes	Type	Nb élèves *1	Bassin de population	% Elève/Bassin	Nb Disciplines	Prix FM-FI (enfants)
Ballan-Miré Berthenay Druye Savonnière Villandry	Municipale Multi Communale	197	14 153	1,39	17	212€ -HC 609€ (piano-333€/779€)
Chambray-lès-Tours	Municipale	343	11 804	2,90	17	98 à 151€ -HC 181 à 390*3
Chanceaux-sur-Choisille Notre Dame d'Oé	Associative	59	7 719	0,76	11	460€/640€ HC 920€/11000€ *3
Fondettes	Associative	175	10 928	1,69	15	577€ - HC 749€
Joué-lès-Tours	Municipale	480	37 974	1,26	18	106 à 228€ HC 259 à 625
La Membrolle-sur-Choisille	non	/	3 408	/	/	/
La Riche	Municipale	101	10 543	0,96	13	230€ - HC 341€
Luynes	Associative	70	5 261	1,33	11	/
Mettray	non	/	2 112	/	/	/
Parcay-Meslay	Associative (Harmonie)	54	2 351	2,30	8	270€ - HC 350€
Rochecorbon	Ass. Préparation harmonie	NC	3 255	NC	NC	NC
Saint-Avertin	Municipale	298	15 314	1,94	14	169€/215€/313€ *3
Saint-Cyr-sur-Loire	Municipale	301	16 092	1,86	15	256€ - HC 495€
Saint-Etienne-de-Chigny	non	/	1 604	/	/	/
Saint-Genouph	non	/	1 076	/	/	/
Saint-Pierre-des-Corps	Municipale	144	16 290	0,88	13	8,90 à 11,40€ Par mois
Tours	Régie Municipale+Assoc. *4	2389 *4	139 963	1,70	19	CRR 99 à 350€ *3 - Métropole 124 à 413€ *3

Nota :

1 - Chiffre UDEA 37 (2020)

2 - Suivant durée court individuel 30' ou 45'

3 - Suivant quotient familial

4 - CRR + Jazz à Tours + Tous en scène

1 – Travail de réflexion du comité de pilotage



LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT - E X T E R N E	
FORCES	FAIBLESSES
Partenariat	
<p>Appartenance à l'UDEM et présence de la coordinatrice péda au CA de l'UDEM</p> <p>Appartenance à une métropole</p> <p>Participation des élèves et des professeurs à des projets extérieurs d'envergure.</p> <p>Salle orchestre : partenariat avec l'UMF pour le prêt d'instruments</p>	<p>Partenariat UMF difficile à mettre en pratique</p>
Locaux - Accessibilité	
<p>Accessibilité cœur de ville : arrêt de bus</p> <p>Salle symphonie et Migot adaptées</p> <p>Bonne connaissance des Fondettois de l'existence et de l'emplacement de l'École de Musique</p>	<p>Manque de salles</p> <p>Salles peu adaptées et/ou mal équipées pour les pratiques collectives,</p> <p>Salle Orchestre inconfortable (mal chauffée l'hiver, étouffante l'été-WC dehors)</p> <p>Manque de signalisation?(identification du lieu ou fléchage pour y accéder)</p>



LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT - INTERNE	
FORCES	FAIBLESSES
Enseignement	
<p>Qualité enseignement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Recrutement de professeurs diplômés 7. Système d'évaluation (jury extérieur) : logique du schéma départemental (2006) 7. Motivation et cohésion d'équipe 8. 3 cycles de FI proposés 9. 2 cycles de FM 10. Cycle d'initiation musicale et le jardin des sens. 11. Chorale d'enfants intégrée dans le cursus <p>Ressources humaines</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Poste de coordinateur à 30h 4. Cohésion équipe et motivation 5. Réunions fréquentes paiement des heures de réunion (reconnaissance) 6. Relation entre salariés des différents secteurs 	<p>(médiane d'ancienneté à connaître)</p> <p>Salaire dans la limite basse par rapport aux autres structures de territoire non concurrentiel avec les collectivités territoriales.</p>

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT – INTERNE (suite)

FORCES	FAIBLESSES
Enseignement (suite)	
<p>Intégration dans une association de type MJC multidisciplinaire en capacité d'accompagner les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> I- Relation entre salariés II- Rentre dans le cadre d'un projet associatif. III- Force de proposition IV- Force d'accompagnement V- Apporte des compétences <p>Dynamique instaurée avec des projets variés et impliquant les profs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à des projets extérieurs • Projets en interne purement musicaux • Projets interdisciplinaires : mots en scène, • Diversité des disciplines • Diversité et variété des disciplines proposées (offre) 	<p>Divergence de vision entre les enseignants et les autres acteurs (CA, collaborateurs salariés, bénévoles).</p> <p>Manque de moyens financiers pour rémunérer les professeurs dans les projets.</p>
Pratiques Collectives	
<p>Dynamisme du département musiques actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nb d'inscrits et implication dans les projets. • Présence d'ateliers musiques traditionnelles avec un rayonnement sur le territoire. <p>Chorales Proposition systématique d'intégration des élèves à des pratiques collectives avec un coût neutre pour les familles.</p> <p>Pourcentage de personnes en pratiques collectives très important dans notre école (74/140) + petits en chorale</p> <p>Participation au concert de l'UMF</p> <p>Projets à l'extérieur (Orchestra, guitare Loches...)</p>	<p>Salles inadaptées au pratiques collectives</p>
Accueil/ communication	
<p>Ouverture à un public large</p> <p>Accueil avec horaire d'accueil large par rapport aux autres écoles de musique</p> <p>Gestion administrative : réactivité et bon suivi des dossiers</p> <p>Coordinatrice pédagogique présente sur les heures de présence des élèves</p>	<p>Mal identifié: différents lieux d'accueil</p> <p>Pas d'information possible pour l'École de Musique par affichage</p> <p>Site internet insuffisant</p> <p>Difficulté comme identification comme une association et non un service municipal</p>

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT – INTERNE (suite)

FORCES	FAIBLESSES
Vie Associative	
L'École de Musique s'appuie sur le réseau de bénévoles interne de l'Association. Présence d'un espace de vie convivial central (Bib) Existence d'une commission musique	Faible mobilisation des familles pour les manifestations de musique, difficulté pour recruter du bénévolat.
Finances	
Garantie d'un financement stable sur 1 à 3 ans	Dépendance vis-à-vis des financeurs (collectivités locales) Accessibilité Coût d'un cursus pour élève : politique tarifaire élevée Obligation d'un contingentement sévère vis-à-vis de l'augmentation de la population Masse salariale représente 80% des dépenses
Offre	
Mise à disposition en location d'un certain nombre d'instruments.	Manque de nouveautés Manque diversité (difficile à obtenir avec le contingentement)

2– Travail de réflexion de l'équipe pédagogique**Pédagogie et interdisciplinarité**

Atouts	Points faibles
Existence d'une salle de répétition : « Le Stud' » La salle d'orchestre est à la disposition des élèves en percussions Il y a un grand nombre d'offres artistiques proposées par l'association Beaucoup d'offres instrumentales (même s'il y a peu des élèves dans certaines classes) Équipe bien formée, compétente et volontaire Bonne volonté des élèves et professeurs à l'écoute Présence d'un département MAA Coordination pédagogique (30 heures dévolues à ce poste concernant l'École de Musique, le théâtre, les arts plastiques, l'écriture, les projets de l'ensemble de l'Aubrière...) : Suivi pédagogique permanent	Nombre de salles ou de studios insuffisant Manque de lien entre les différentes disciplines : instrumentales, formation musicale et pratiques collectives Déséquilibre entre les départements instrumentaux (bois, cuivres, cordes ...) Manque de lien entre les différentes disciplines artistiques présentes à l'Aubrière Très peu de lien avec le musicien intervenant travaillant à Fondettes, malgré l'envie de part et d'autre Difficulté à pérenniser certains postes d'enseignants Un professeur a forcément un domaine de compétences limité et ne peut s'ouvrir à tout, c'est une limite dont il faut avoir conscience. Les 2 ans vécus (Covid) n'ont pas aidé à la conduite des élèves dans la bonne direction Pas encore de projet pédagogique (formalisation et reconnaissance des cursus)

La production, le partage, l'échange artistique

Atouts	Points faibles
<p>Des concerts dans les murs : Heures musicales, auditions de classe, auditions-évaluations, concert de toute l'École de Musique</p> <p>Des projets transversaux d'envergure rendus possibles grâce à toute une équipe de permanents (coordination pédagogique, action culturelle et communication et pôle animation)</p> <p>Échanges entre disciplines artistiques par la production d'un spectacle rassemblant l'écriture, la musique, le théâtre et les arts plastiques : les mots en scène, dans le cadre du festival « Les mots d'hiver » organisé par l'Aubrière</p> <p>Des concerts « hors les murs » à Fondettes : à VRF, à Domitys, dans l'église, dans la halle notamment lors de la fête de la musique...</p> <p>Participation à des projets à d'envergure dans le département, selon les années : rencontres de guitare, « flat-flûte », rencontres de clarinettes, « orchestrus », trombon'days, évaluations centralisées...)</p> <p>Une grande envie de produire davantage et de se faire connaître par tous les publics</p> <p>Territoire et professeurs communs avec le CFMI et avec d'autres écoles de musique</p> <p>Champ des possibles important si transdisciplinarité entre les arts à l'Aubrière.</p>	<p>Méconnaissance des projets portés par les enseignants de l'Aubrière dans leur ensemble</p> <p>Insuffisance de temps de production et de montage de projets en dehors des cours</p> <p>Pas assez de recherche de financements pour leur permettre d'aboutir</p> <p>Manque d'orientation vers certains publics, et de lien avec des partenaires extérieurs</p> <p>Pas de concerts des professeurs</p> <p>Enseignement pertinent mais la place de la dimension spectacle trop en arrière-plan</p> <p>Manque de lieux de productions</p> <p>Difficultés logistiques et manque de moyens d'organisation permettant de monter davantage de productions,</p> <p>Déficit de présence de l'École de Musique dans la communication de l'Aubrière</p> <p>Échanges artistiques interdisciplinaires trop peu fréquents (mots en scène lors des mots d'hiver : une fois par an)</p> <p><i>Remarque : se met en place en mai 2022 le festival « aux arts etc. » qui lie danse, MAA, théâtre et arts plastiques. Quasiment pas d'échanges avec le musicien intervenant en milieu scolaire de Fondettes (uniquement pour préparer les concerts commentés organisés par l'Aubrière, à destination du public scolaire</i></p>

Place de l'École de Musique sur le territoire

Atouts	Points faibles
<p>Qualité des enseignants et donc des propositions pédagogiques</p> <p>Bonne réputation de l'École de Musique sur le territoire et dans les autres établissements d'enseignement artistique spécialisés du département</p> <p>Force de l'équipe</p> <p>Rédaction d'un projet d'établissement</p> <p>Édition par la coordinatrice de l'École de Musique et plus globalement par l'Aubrière de documents de communication, version papier (plaquette, affiches, programmes...) ou numérique (Site, réseaux sociaux)</p>	<p>Locaux plutôt de bonne qualité mais insuffisants</p> <p>Prix d'une scolarité assez important</p> <p>Manque d'accessibilité aux personnes empêchées, handicapées.</p> <p>Manque de reconnaissance de l'école dans sa diversité (MAA, musique traditionnelle, musique ancienne, voix...) - vitrine de l'établissement</p> <p>Manque de lien entre l'École de Musique de l'Aubrière et la Municipalité</p> <p>L'École de Musique n'est pas suffisamment un lieu-ressource sur un territoire élargi</p> <p>Méconnaissance des forces vives sur le territoire, en particulier les musiciens intervenants</p> <p>Pas de relations avec la Métropole</p> <p>Rechercher davantage de possibilités de financements sur des projets particuliers</p>

Bien-être et épanouissement

Atouts	Points faibles
Parc de 3 pianos acoustiques corrects et de 4 numériques. Bonne ambiance de travail Très bonnes relations entre les professeurs	Vieillessement des locaux (chauffage, intrusion d'insectes, lumière défaillante, équipements vétustes Éclairage nocturne inexistant au niveau du secrétariat Pas de salle d'accueil, d'attente, de pause Besoin de réévaluation salariale Manque d'une salle avec un piano et du matériel (pupitres...) à destination des élèves Les salaires à l'Aubrière sont peu attractifs comparés avec ceux des écoles de musique territoriales

C – Textes de référence

Textes de référence (liens de téléchargement)



1- La charte des enseignements artistiques

<https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/04Enseignement/Charte.pdf>

- Charte pour l'Éducation artistique et culturelle

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>

2 - Le Schéma national d'orientation pédagogique

https://www.arts-vivants-departements.fr/documentation/189/446_SDEA_37_votE9_14_d%E9cembre_2006_1219685742.pdf

3 -Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques

<https://fr.calameo.com/read/00254595299090358c256>

L'AUBRIERE

SAISON 2022/2023

Règlement intérieur des activités

PREAMBULE

L'adhésion à l'Aubrière association d'Education Populaire, a valeur d'engagement sur son projet et ses valeurs. En tant qu'adhérent, vous n'êtes pas un simple usager, seulement bénéficiaire de son offre d'activités et de services. Vous êtes partie prenante de son fonctionnement démocratique, disposez d'un droit d'accès aux informations qui concernent sa gestion et, dans le cadre des dispositions prévues dans les statuts, participez lors de l'Assemblée Générale à toutes les décisions qui engagent son avenir.

ADHESION

L'adhésion à l'Aubrière est obligatoire pour s'inscrire et participer à un atelier ou à un cours. Pour le 1^{er} adhérent l'adhésion est de 21 euros, pour le 2^{ème} de la même famille 16 euros, pour le 3^{ème} et au-delà 8 euros. Elle permet également d'accéder au prêt d'ouvrages, aux activités de l'animation jeunesse et aux stages tout public. Elle est valable un an du 1er juillet au 31 juin de la saison en cours.

FRAIS DE DOSSIER

En plus de l'adhésion et de la cotisation, **5 euros de frais de dossier par adhérent** viennent s'ajouter aux frais d'inscriptions, à l'exception de l'adhésion jeunesse, du prêt d'ouvrages et des stages. Ces frais servent à couvrir les dépenses administratives liées aux inscriptions.

COTISATION

D'un montant variable selon l'atelier ou le cours, la cotisation recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'activité (assurance, location de certains locaux, rémunération des intervenants et sous conditions du matériel et/ou des fournitures).

Elle est **annuelle et forfaitaire** : même en cas d'absence de l'adhérent, elle reste due dans son intégralité à l'association.

En cas de non-paiement de la cotisation ou d'une fraction de celle-ci et après rappel de la part du secrétariat et ou de la direction, l'adhérent peut être exclu de facto de l'activité.

Nous invitons les personnes qui rencontreraient des difficultés financières à contacter la direction pour trouver une solution.

Toute cotisation non réglée au 31 mai de l'année en cours empêchera toute nouvelle inscription l'année suivante.

APTITUDE A LA PRATIQUE D'UN ATELIER

Pour toute inscription à un atelier bien être, fitness ou de danse, un questionnaire de santé devra être rempli et signé par l'adhérent.

ESSAI

Il est possible de programmer une séance d'essai en appelant l'association (hors cours individuels de musique et d'aquagym), **sous réserve des places disponibles. A l'issue de cette séance, vous devez obligatoirement contacter l'association afin de finaliser votre inscription votre place n'étant pas réservée.**

INSCRIPTION

Aucune inscription n'est considérée comme valable si elle n'est pas accompagnée conjointement du **règlement préalable de la cotisation** et de la **fiche renseignée par l'adhérent.**

La signature de l'adhérent (ou de son représentant légal) vaut acceptation de l'ensemble des dispositions énoncées dans le document Règlement des Activités.

LOCAUX

La ville de Fondettes met à disposition à titre gracieux l'ensemble des locaux du site de l'Aubrière ainsi que la salle Léon Sanzay pour les activités de l'association.

L'association loue pour l'aquagym la piscine DOMITYS à Fondettes ainsi qu'une salle au Village Répit Famille pour le Yoga et le gymnase St Martin pour des cours de gym.

Pour le respect de l'ensemble de ses locaux, des chaussures appropriées à l'activité sont obligatoires et doivent être réservées à un usage interne. Il est donc indispensable d'avoir deux paires de chaussures.

VESTIAIRES

Les vestiaires mis à disposition dans la salle Villeret sont exclusivement réservés aux professeurs et aux adhérents de l'activité. A l'exception des cours d'éveil et d'initiation),1 parent maximum pourra être présent pour aider à l'habillement de son enfant sur autorisation du professeur.

L'association se réserve le droit t'interdire l'accès aux vestiaires en cas de mesures sanitaires

MINEUR

L'association n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui accompagnent leur enfant jusque devant le bâtiment doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant dans la salle et venir le rechercher à l'horaire prévu.

En cas d'absence ou de retard de l'animateur, le responsable de l'enfant doit s'informer auprès de l'accueil du déroulement ou non de l'activité.

ASSIDUITE

Certaines activités qui nécessitent pour fonctionner un effectif minimum de participants imposent aux participants une exigence d'assiduité. Une séance que l'intervenant(e) serait contraint(e) d'annuler pour cause de sous-effectif ne peut donner lieu à un remboursement.

CALENDRIER

Démarrage des ateliers et des cours au plus tôt la **deuxième semaine de septembre**, sauf indication contraire. Clôture de la saison **la troisième semaine de juin**.

SEANCES

Sauf exception signalée au moment de l'inscription, un atelier ou un cours est programmé chaque semaine de la saison. Il s'interrompt pendant les périodes de vacances scolaires sauf en cas de rattrapage de cours.

Le nombre total de séances annuelles peut être variable d'un atelier à l'autre (le plus souvent 30 ou 33), pour des raisons de politique tarifaire ou selon la conjonction des jours fériés. Pensez à vous renseigner au moment de l'inscription

MUSIQUE

Selon le projet pédagogique de l'École de Musique, les formations musicales et instrumentales sont indissociables en premier et deuxième cycle.

Dans le cadre d'un enseignement musical complet, il est fortement conseillé d'y associer la pratique collective. L'abandon de la formation musicale est synonyme de l'arrêt de l'instrument, et, ce sans remboursement possible.

Nous attirons votre attention sur deux particularités des ateliers et cours de musique : ils nécessitent un travail personnel en plus des séances hebdomadaires ; toute inscription à un cours collectif, en début ou en cours d'année, est conditionnée par la possibilité pour l'Aubrière de constituer un groupe homogène en termes d'âges des participants et/ou de niveaux de pratique

PRÊT D'OUVRAGES

Tout retard de restitution d'ouvrages de plus de deux mois entrainera la facturation des ouvrages manquants à leur prix actuel et suspendra tout nouveau prêt.

Les enfants présents dans l'espace de vie (La BIB) restent sous la responsabilité de leurs parents et ce même durant les ateliers ou animations proposés par l'association.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'inscription définitive à un atelier ou à un cours vaut engagement sur l'année scolaire complète. Passé la séance d'essai (voir « Essai »), l'adhérent doit supporter les conséquences financières d'une annulation ou d'un désistement qui seraient de son fait.

L'association procède **au remboursement total ou partiel d'une cotisation** préalablement réglée par un adhérent seulement dans les cas suivants :

- Déprogrammation d'un atelier **du fait de l'association**, pour cause d'effectif d'inscrit insuffisant ou pour tout autre motif lié à des contraintes d'organisation.
- Annulation d'une inscription du fait de l'adhérent, uniquement pour des motifs **médicaux ou professionnels** considérés comme « cas de force majeure » : maladie, accident, perte d'emploi, mutation professionnelle. **Un justificatif sera dans tous les cas exigés. Le remboursement ne prendra effet qu'à la date où est fourni le justificatif. La demande ne sera pas prise en compte passé le 15 juin 2022.**
- Dans l'hypothèse d'un abandon définitif de l'atelier avant les vacances de la Toussaint et quel que soit le motif de la résiliation, l'association se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 25 euros sur le montant de la cotisation.

Autre cas : En cas d'impossibilité règlementaire pour l'association de maintenir des cours /ateliers en présentiel, l'association procédera à un remboursement partiel ou total des séances qui n'ont pas pu être effectuées. Le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration en fonction des dépenses engagées. Sont exclus les cours/ateliers de l'École de Musique.

L'association se réserve la possibilité de proposer des cours à distance en visio sur inscription. Dès lors que l'adhérent s'inscrit sur une activité en visio, ce dernier ne pourra prétendre au remboursement de son activité initiale.

CAS DE FORCE MAJEURE : Nous déclinons toute responsabilité en cas d'interruption d'activité pour des raisons indépendantes de notre volonté pouvant être qualifiées de force majeure : réquisition de locaux, phénomènes naturels météorologiques, grèves, guerre, pandémie... Dans ces cas, un remboursement pourra être envisagé selon l'appréciation du Conseil d'Administration.

Le montant de l'adhésion et des frais de dossier restent dans tous les cas pré-cités acquis à la l'association. Ils ne seront donc pas remboursables.

PERTE ET VOL

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels dans les locaux durant la pratique d'une activité. Il incombe aux adhérents de prendre leurs dispositions pour prévenir tout risque en ce sens.

REGLES SANITAIRES / PROTOCOLES

Compte tenu de la situation sanitaire, l'association devra prendre des mesures de prévention pour la sécurité des adhérents et de son personnel selon le type d'activité. Toute personne refusant d'appliquer les règles mises en place se verra exclure sans possibilité de remboursement.

RECUEIL DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription sont enregistrées dans une base de données informatisée. La base légale du traitement est **Noé**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **cabinet d'expertise comptable**. Elles sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **service chargé de l'exercice de ces droits : contact@aubriere-asso.com**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion de l'intéressé de l'activité pratiquée, sans dédommagement de quelque ordre qu'il soit, sur simple décision du (ou de la) Président (e) de l'Association culturelle et d'animation de Fondettes.